

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique (arrêté préfectoral DCL/BLCI/2021-70)

**De :** esprit.annette@orange.fr

**Date :** 07/03/2022 18:13

**Pour :** pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

En application de l'arrêté cité en objet, je vous prie de trouver ci-dessous mes remarques relatives à la demande de la commune déléguée de Condé-sur-Iton de retour à l'autonomie.

C'est avec une conviction forte que je souhaite le maintien de Condé-sur-Iton dans la commune nouvelle de Mesnils -sur-Iton .

Ma famille habite Condé-sur-Iton depuis...1923.

Je suis profondément attachée à notre village, mais je l'ai vu s'étioler peu à peu. Je suis aussi profondément convaincue que nous ne pourrons pas, seuls, valoriser le potentiel qu'il présente et lui redonner la vitalité qui lui manque aujourd'hui et que ses habitants attendent.

La commune de Condé-sur-Iton s'est positionnée en 2015 par une très large majorité de son Conseil Municipal en faveur de la fusion dans Mesnils-sur-Iton.

Pas un coup de baguette magique attendu...mais un engagement fort, sur le long terme, une responsabilité prise dans une démarche collective aux enjeux importants

Renier aujourd'hui cet engagement :

- c'est déstabiliser la construction de Mesnils -sur-Iton et faire fi du projet global porté,

- c'est nier la place prise par la Commune Nouvelle en terme d'influence et de prise en compte de ses intérêts dans nombre d'instances dont Condé-sur-Iton a pu profiter au même titre que les huit autres communes déléguées,

- c'est prendre des risques, aller à l'encontre de l'évolution attendue des collectivités ..et « se laver les mains » un peu facilement des lourdes conséquences entraînées.

Pourquoi poser un acte d'une telle gravité ?

La mobilisation des habitants de Condé-sur-Iton montre un attachement fort au village, à son identité, à la proximité...Cette énergie collective est un atout qui doit rester au service de la construction de Mesnils -sur-Iton qui saura l'entendre et prendre en compte ses attentes spécifiques en termes d'actions et d'investissements .

La fusion, c'est un tremplin, une opportunité pour donner vie aux projets, pour avancer dans une approche territoriale élargie, concertée, ambitieuse.

La sortie, c'est l'isolement, le repli sur soi. C'est perdant - perdant.

Dans l'espoir que la fusion soit respectée et permette à Mesnils - sur- Iton de poursuivre sa construction, dans l'intérêt de tous..

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Annette Esprit -Bellemans

La Chainaie - 2 chemin de l'Iton, Condé-sur-Iton, 27160 Mesnils-sur- Iton.

Envoyé de mon iPhone